NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.9/1994/L.5/Add.1
29 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA POPULATION
Vingt-septième session
28-31 mars 1994
Point 7 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-SEPTIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : Mme Jenny de Jong Gierveld (Pays-Bas)

Chapitre II

MESURES PRISES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DE LA POPULATION DE 1974

1. La Commission de la population a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 452e et 453e séances, le 28 mars 1994. Elle était saisie du rapport concis du Secrétaire général sur l'observation des tendances et des politiques démographiques, notamment en ce qui concerne les réfugiés (E/CN.9/1994/2).

A. Débat général sur les expériences nationales en matière de population

2. Au cours du débat général consacré aux expériences nationales en matière de population, plusieurs délégations ont rendu compte de la situation démographique dans leurs pays respectifs, notamment des récentes tendances démographiques, des politiques et programmes adoptés en matière de population, de l'intégration des questions démographiques au développement, ainsi que de la coopération et de l'assistance internationales. Le débat a permis de mettre en lumière les problèmes démographiques méritant une attention internationale particulière.

3. Plusieurs délégations ont signalé que leurs pays consacraient des activités aux problèmes démographiques, notamment sous forme de recherche, d'appui technique aux activités dans le domaine de la population et de contribution financière aux programmes concernant la population dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale. Certaines délégations ont indiqué que

leur pays participait activement aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. La nécessité de promouvoir la recherche démographique et l'échange des données a été soulignée. Des délégations ont aussi insisté sur la nécessité de sensibiliser davantage le public aux questions démographiques par des activités éducatives spéciales. On a reconnu que, pour être efficace, la formulation des politiques concernant la population exigeait des informations exactes. À ce propos, plusieurs délégations ont loué le travail accompli par la Division de la population pour produire des estimations comparables des indicateurs démographiques, évaluer leur qualité et les mettre à la disposition d'un large public.

4. La plupart des délégations ont réaffirmé qu'elles étaient favorables à des services de planification de la famille qui permettent de décider du nombre et de l'espacement des naissances. Elles ont souligné la nécessité d'élargir l'accès à une grande gamme de méthodes contraceptives, d'informer et de faire davantage de campagnes d'éducation et d'assurer que les services de planification familiale englobent aussi la santé génésique. Certaines délégations ont souligné que l'avortement ne devait pas être considéré comme une méthode de limitation des naissances. Il importait également, a-t-on indiqué, de réduire le nombre des grossesses chez les adolescentes.

5. Une représentante a indiqué que la réduction de l'accroissement démographique était considérée dans son pays comme un facteur important d'accélération du développement socio-économique et d'amélioration du niveau de vie. Elle a rendu compte des progrès réalisés par son pays dans la mise en oeuvre de son programme de planification de la famille et de sa contribution à la stabilisation de la population mondiale. Le développement économique, l'amélioration de la condition de la femme et la promotion des services sociaux étaient des facteurs qui contribuaient considérablement à réduire le taux de natalité.

6. L'amélioration de la condition de la femme a été jugée indispensable par la plupart des délégations. La nécessité d'assurer aux femmes l'égalité d'accès à l'éducation et à l'emploi a été soulignée. Les femmes, a-t-on fait observer, en acquérant la faculté de mieux contrôler leur propre vie, allaient sans doute décider plus raisonnablement du nombre et de l'espacement de leurs grossesses. La société devrait s'efforcer d'accroître la solidarité entre les sexes, afin que les hommes et les femmes se répartissent équitablement les responsabilités parentales.

7. Étant donné le déclin constant de la fécondité dans de nombreuses régions du monde, les conséquences, à moyen et à long terme, du vieillissement de la population ont été signalées comme constituant un sujet de préoccupation pour un nombre croissant de pays. Dans certains d'entre eux, ce phénomène mettait déjà en difficulté les systèmes de sécurité sociale. Pour améliorer la situation des personnes âgées, il a été jugé nécessaire de renforcer la solidarité entre les générations, aussi bien au niveau de la société que de la famille.

8. Plusieurs délégations ont préconisé de redoubler d'efforts pour lutter contre les maladies évitables, réduire la morbidité et éliminer la mortalité prématurée. L'incidence croissante de la pandémie du syndrome d'immunodéficience acquise (sida) suscitait de grosses inquiétudes, et il a été

reconnu qu'il fallait intensifier la recherche pour améliorer l'épidémiologie de la maladie.

9. Un certain nombre de délégations ont considéré que l'ampleur et les conséquences des mouvements de population, tant à l'intérieur d'un pays que d'un pays à l'autre, étaient préoccupantes. L'incidence des migrations sur la répartition des populations, surtout sur l'urbanisation, a été signalée comme constituant une question d'intérêt constant, surtout pour les pays en développement. On a souligné la nécessité d'adopter une approche intégrée de la formulation des politiques concernant la population et noté que le développement rural devait faire partie d'une stratégie de développement équilibrée.

10. Les délégations de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, notamment les États successeurs de l'ex-URSS, ont décrit les importants changements démographiques survenus dans leurs pays à la suite des grandes mutations politiques qu'ils ont subies depuis 1989. Du fait des difficultés économiques, de la baisse des niveaux de vie et de l'incertitude croissante quant à l'avenir, la population dans ces pays remettait à plus tard la décision de se marier, d'avoir des enfants et même de divorcer. La fécondité avait chuté brutalement dans plusieurs des économies en transition, et il apparaissait de plus en plus que la mortalité augmentait, surtout parmi les hommes et les enfants. L'accès à des méthodes de contraception efficaces étant limité dans certains de ces pays, le nombre d'avortements provoqués était élevé, ce qui ne laissait pas d'inquiéter. Si des politiques visant à améliorer les soins de santé et l'accès aux méthodes de planification de la famille étaient en cours de formulation, une assistance et une coopération internationale étaient néanmoins nécessaires pour en assurer le succès.

11. Les économies en transition subissaient un autre changement important, lié aux migrations internes et internationales. Plusieurs pays qui avaient été jusque-là essentiellement des pays d'origine devenaient des pays d'accueil pour divers types de migrants, notamment des demandeurs d'asile, des réfugiés, des ressortissants rentrant chez eux et des travailleurs migrants. Les migrations à court terme entre pays voisins étaient en augmentation. Quelques délégations ont indiqué que si leurs pays étaient disposés à donner asile aux populations nécessitant une protection, ils avaient besoin de l'aide de la communauté internationale pour pouvoir continuer à en assurer le bien-être.

B. Suivi des tendances et politiques démographiques, l'accent étant mis sur les réfugiés

12. La Commission s'est dite dans l'ensemble satisfaite du rapport succinct sur le suivi des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale, l'accent étant mis sur les réfugiés (E/CN.9/1992/2), et s'est félicitée en particulier de l'inclusion de la question spéciale des réfugiés à laquelle la communauté internationale attachait un vif intérêt. Le rapport complet, intitulé World Population Monitoring, 1993[1], était mis à la disposition des délégations en tant que document d'information (ESA/P/WP.121). De nombreuses délégations ont félicité la Division de la population du rôle qu'elle a joué dans la compilation et l'évaluation des données ainsi que dans le suivi des niveaux et tendances démographiques. La nécessité de données à jour et exactes sur les niveaux et tendances démographiques a été soulignée.

13. Plusieurs délégations ont toutefois relevé que d'importants faits nouveaux récemment enregistrés dans les mouvements de réfugiés n'étaient pas consignés dans le rapport succinct, bien que certains soient mentionnés dans le rapport complet. Comme exemple, on a cité les flux de réfugiés à l'intérieur des États successeurs de l'ex-Yougoslavie et en direction d'autres pays d'Europe centrale et orientale, y compris la Fédération de Russie. Dans la plupart des cas, ces flux résultaient de conflits ethniques. Il importait — estimait-on — d'analyser plus avant les causes de ces flux de réfugiés à l'échelle mondiale, surtout compte tenu de la nécessité, pour la communauté internationale, de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés de population.

14. Un certain nombre de délégations ont reconnu qu'il était difficile de suivre les mouvements de réfugiés à l'échelle mondiale et de dresser un tableau complet et à jour de la situation, étant donné que celle-ci change constamment dans bien des endroits. Les participants ont reconnu en outre que les rapports du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) constituaient les principales sources d'information sur les flux de réfugiés et que tous les migrants forcés n'étaient pas nécessairement considérés comme des réfugiés. Certaines délégations ont cité les efforts que déployaient leurs gouvernements pour simplifier la procédure d'examen des demandes d'asile de façon à ce que seules les personnes auxquelles l'asile a été octroyé restent dans le pays. On a estimé que le contrôle effectif des flux migratoires internationaux exigeait l'instauration d'une coopération internationale et la conclusion d'accords internationaux.

15. Les participants ont souligné qu'il fallait obtenir davantage de données sur les flux migratoires et les divers types de migrants internationaux et rendre celles-ci plus fiables et plus comparables. Ils ont proposé que l'ONU aide les pays intéressés à améliorer leurs statistiques sur les migrations internationales, et notamment à définir les différents types de migrants, à recueillir des données statistiques sur les migrations légales et à établir des estimations concernant les migrations non autorisées ou illégales. Dans les statistiques sur les flux migratoires, il fallait — cela a été jugé important — tenir compte, d'une part, des migrations d'étrangers et, d'autre part, des migrations de citoyens, car dans certains pays, ces derniers constituaient la majorité des migrants.

16. À propos des politiques migratoires internationales, un représentant a fait observer que le rapport ne rendait pas vraiment compte des conditions d'obtention du passeport permettant au titulaire de quitter son pays. Des représentants d'autres pays d'Europe centrale et orientale ont noté que d'importants changements de politique avaient été enregistrés récemment, surtout dans le traitement des réfugiés et des demandeurs d'asile. Des représentants d'autres pays ont souligné qu'il importait de veiller à ce que les migrants légaux ne fassent pas l'objet de discrimination, que l'on favorise leur intégration et que l'on combatte la xénophobie. Considéré comme un droit important, le regroupement familial était soumis à des restrictions dans certains pays.

17. Certaines délégations ont proposé que lorsque l'on présente ou examine les tendances démographiques futures, on envisage plusieurs scénarios possibles, afin d'éviter de se méprendre sur le sens des projections. Vu que certains

changements constatés dans les tendances démographiques étaient très récents, il se pourrait que la variante moyenne des projections démographiques ne représente pas l'évolution la plus probable dans certaines régions. Par exemple, les fortes baisses de la fécondité enregistrées tout dernièrement dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, y compris en Fédération de Russie, ne seraient prises en compte que dans les prochaines projections révisées. De même, l'accroissement observé au cours des dernières années des taux de mortalité de certains pays n'était pas encore mentionné dans le rapport succinct. Des représentants ont indiqué qu'il fallait accorder une attention accrue à la situation particulière des pays d'Europe centrale et orientale où la dégradation des conditions économiques, la détérioration de l'infrastructure sanitaire, l'inadéquation des services médicaux et la multiplication des risques d'accident du travail avaient entraîné un accroissement des taux de mortalité. Dans les pays en développement, cet état de fait était à mettre au compte de la propagation de la pandémie du sida. Les participants ont noté qu'il fallait approfondir l'étude de la mortalité chez les adultes, aussi bien dans les pays développés qu'en développement pour mieux comprendre les facteurs qui contribuent à abaisser la mortalité alors même que les conditions économiques se détériorent.

18. Plusieurs représentants ont demandé que les problèmes démographiques des pays en transition soient examinés plus en détail surtout quand on sait que ces pays doivent formuler des politiques pour faire face à une situation nouvelle. Le recours de plus en plus fréquent à l'avortement provoqué, faute de moyens de contraception efficaces, suscitait une vive préoccupation. Bien que des décisions visant à développer l'accès aux contraceptifs aient été prises, une assistance internationale était nécessaire pour permettre des choix rationnels en matière de reproduction.

19. Plusieurs délégations ont noté que l'on enregistrait une baisse des taux de fécondité dans toutes les grandes régions en développement et que les informations sur l'usage des contraceptifs fournies dans le rapport étaient très utiles, car elles permettaient d'évaluer les besoins qui restaient à satisfaire dans de nombreux pays du monde. Les gouvernements donateurs pouvaient utiliser ces données, ce qu'ils faisaient, pour cibler leur assistance en matière de population. Les résultats de la cinquième enquête sur la population menée auprès des gouvernements étaient également utiles à cet égard.

C. Examen et évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action mondial sur la population

À sa 453e séance, le 28 mars 1994, la Commission a été informée qu'elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le quatrième examen-évaluation du Plan d'action mondial sur la population (A/CONF.171/PC/3), mais que ce document serait examiné et les mesures qu'il appellerait, adoptées lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Note

[1] Publication des Nations Unies, à paraître.